

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DUTAZIONI D'ECCHIPPAMENTU ECCIZZIUNALI
RILATIVI À L'APARTURA DI SITI IMMIRSIVI DI U
PRIMUGRADU, PÀ L'ANNATA SCULARI 2020/2021

DOTATION D'EQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE
RELATIVE A L'OUVERTURE DE SITES IMMERSIFS DANS
LE PREMIER DEGRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'enseignement bilingue français-langues régionales est reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel ». Par ailleurs, ce système d'enseignement, qui tend à la parité horaire entre les deux langues, vise à faire parvenir les élèves à une véritable maîtrise linguistique. La politique conduite en partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Éducation nationale vise à généraliser progressivement cet enseignement.

La convention liée au Contrat de Plan, relative au développement de la langue corse 2016-2021, permet d'apporter une aide aux sites bilingues du premier degré qui prend la forme de dotations d'équipement. Cette dotation prend en compte les ouvertures de filières bilingues, les extensions de filières, les projets pédagogiques. Cette aide figure dans le règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse (Fiche 1.1.1 - Règlement des aides, délibérations n° 15/037 AC du 13 mars et n° 15/080 AC du 16 avril 2015).

Un appel à projets annuel est lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse. D'une part, les projets retenus correspondent aux orientations de la CdC, d'autre part, ils ont reçu l'aval pédagogique de l'IEN de circonscription et l'IEN LCC. Les fonds sont versés aux communes.

Ainsi, pour les dotations dites « classiques » des filières bilingues pour l'année scolaire 2020/2021, j'ai récemment proposé un rapport au Conseil exécutif de Corse.

Cette année, outre les ouvertures et extensions de sites bilingues, il est à noter la création d'un site immersif à l'école maternelle de Bucugnà.

Ce site mettra en place l'expérimentation d'un apprentissage linguistique à l'école où la langue corse sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté. Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.

Le règlement des aides actuel ne prévoit pas de dotation pour les sites immersifs et les dédoublements de classes bilingues.

En attendant une adaptation de ce règlement, et compte tenu de leur importance dans le cadre du développement de l'enseignement de la langue dans le premier degré, il apparaît nécessaire d'apporter une aide exceptionnelle à ces situations nouvelles.

Les fonds seront, comme pour les dotations d'équipement traditionnelles, versés aux

communes.

Ainsi, je vous propose de soutenir la mise en place de l'expérimentation d'un apprentissage de la langue corse reposant sur l'immersion linguistique pour l'école qui s'est portée volontaire, en accordant une aide exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

La dotation correspondante est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Je vous propose d'accorder à la commune concernée une aide d'équipement exceptionnelle relative à l'ouverture de sites immersifs pour un montant de 4 000 €, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

**OUVERTURES DE SITES IMMERSIFS
A L'ECHELLE ACADEMIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Communes	Ecoles	Ouvertures sites immersifs		Montant dotation accordée
BUCUGNÀ	Scola materna	Création de site immersif	1	4 000,00 €
TOTAL				4 000,00 €
MONTANT TOTAL DE LA DOTATION				4 000,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.